



## **Premier pas dans la protection juridique des médecins hospitaliers Ils bénéficient de droit d'une protection juridique financée par l'hôpital mais sur le bon vouloir du directeur**

*Le 12 avril 2016*

Le SNAM-HP et la CMH (réunis dans Convergences-HP) l'ont demandé à de nombreuses reprises (Cf lettres et communiqués de 2015 consultables sur le site [www.snamhp.org/](http://www.snamhp.org/)) et nous l'ont enfin obtenu. A partir de maintenant, les médecins hospitaliers bénéficient de droit de la protection juridique (dite « protection fonctionnelle ») qui était jusqu'ici réservée aux personnels de la fonction publique.

A partir de maintenant, la protection juridique est acquise **de droit** pour les médecins hospitaliers.

Cela signifie que, pour toute situation professionnelle mettant en cause le médecin, le financement de l'assistance juridique est assumé par l'hôpital.

**Attention !** Ceci ne couvre pas systématiquement toutes les situations et des interrogations demeurent sur l'application de cette disposition.

En effet, elle ne couvre pas ce que l'on appelle les fautes « détachables du service\* ». Mais surtout, l'aide juridique est soumise à l'accord du directeur. Or, nous avons rappelé à de nombreuses reprises que les situations difficiles pour les collègues sont justement celles où le directeur est partie de la procédure (en particulier dans les décisions de suspension, rares mais délétères pour les médecins hospitaliers).

De ce fait, si nous nous réjouissons de cette évolution favorable, nous rappelons que notre demande n'est pas complètement satisfaite. Restons donc vigilants et ne nous satisfaisons pas d'une demi mesure.

Roland Rymer, président de Convergences-HP  
Norbert Skurnik, président de la CMH  
Sadek Béloucif, président du SNAM-HP

\* Faute détachable du service : l'acte se détache matériellement de la fonction et ressort de la vie privée de l'agent ou la faute est inadmissible au regard du code de déontologie ou l'acte révèle chez l'agent une intention malveillante avec volonté de nuire ...